



Dossier collecte sacs orange.

Bonjour,

Suite à mes publications et l'envoi de mails sur ce sujet, vous êtes plusieurs à avoir appelé la mairie qui vous renvoyait systématiquement vers le DUF. Ce sera donc ma 3^{ème} publication sur ce sujet, des publications, qui rassurez-vous, sont suivies attentivement pas les élus de Faulquemont.

Un administré a reçu cette réponse du Directeur Général et des Services de Faulquemont, dont je vous rappelle qu'il est un salarié et donc aux ordres du maire et autres adjoints.

« Votre courriel du 14 avril 2020 a retenu toute notre attention. L'arrêt de l'activité du centre de tri de recyclables du SYDEME depuis le 24 mars 2020 est lié à la très forte propagation du Covid19 dans notre région et a été décidé pour protéger la santé du personnel en charge du tri.

Depuis cette date les sacs orange ne sont plus traités par le SYDEME qui a été contraint de demander aux usagers de ne plus déposer de sacs orange dans leur bac roulant présenté à la collecte. Seuls les sacs verts, bleus et exceptionnellement noirs sont collectés. Le stockage des sacs orange chez les usagers, dans la mesure du possible, permettra au SYDEME de donner une chance à ces déchets recyclables d'être valorisés en cette période de crise sanitaire.

Dans ce contexte particulier, les déchets recyclables odorants (boîtes de conserve de thon, etc.) peuvent exceptionnellement être déposés dans le sac bleu.

Le SYDEME rappelle également aux usagers que pour gagner de la place dans leur sac orange, ces derniers peuvent réaliser quelques écogestes :

- limiter leur production de déchets en favorisant les achats éco-responsables
- aplatir leurs bouteilles en plastique
- aplatir leurs cartonnettes
- aplatir leurs briques alimentaires

Par ailleurs vous évoquez l'éventualité de ramassages organisés par la mairie. Je vous rappelle qu'à Faulquemont la compétence collecte et traitement des déchets n'est pas une compétence exercée par la commune mais par l'intercommunalité : le District Urbain de Faulquemont (DUF). Le Président LAVERGNE a d'ailleurs communiqué le vendredi 10 avril 2020 à ce propos. Il a expliqué à l'ensemble des conseillers communautaires qu'il « mène actuellement une réflexion avec les différents prestataires du DUF pour proposer un service minimum d'accès aux déchetteries, dont la fermeture reste une problématique quotidienne récurrente, tout comme le stockage et le traitement des sacs « orange » depuis la fermeture du centre par le SYDEME. »

Il a confirmé qu'il nous tiendrait informé des éventuelles nouvelles décisions qui pourraient être prises prochainement en la matière, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous ne manquerons pas de vous faire connaître l'évolution de la situation ».



Ce courriel nécessite des commentaires :

- 1) On remarquera qu'il a été souligné dans la mesure du possible.

En clair, débrouillez-vous. Quid des personnes qui vivent dans un 50m² ? Voire moins ?

- 2) Il est indiqué que « *Le Président du DUF avait communiqué le vendredi 10 avril 2020 à ce propos ; qu'il a expliqué à l'ensemble des conseillers communautaires qu'il mène actuellement une réflexion avec les différents...* ».

Depuis 2014, je suis conseiller communautaire, et à ce jour je le suis toujours. Je n'ai pas été informé d'un quelconque « explication » émanant du DUF. L'auteur de ce courriel a donné à cet administrateur une information erronée.

- 3) Enfin, se retrancher derrière « *la compétence collecte et traitement des déchets serait celle du DUF* » **est inqualifiable**.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Aujourd'hui la situation est suffisamment compliquée pour qu'on n'ait pas à se retrancher derrière « une compétence ». Je vois mal le DUF collecter les sacs de couleur orange pour l'ensemble des 33 communes qui composent l'intercommunalité.

La mesure exceptionnelle serait que le maire prenne la décision de faire collecter ces sacs orange, qui nous pourrissent la vie, par le personnel technique, tout en respectant bien évidemment les mesures de protection « barrière », et de les faire stocker dans un endroit à l'abri des rongeurs. **Pourquoi ne pas réquisitionner un gymnase ou autre local communal ?**

Dire qu'on a donné tous les pouvoirs au maire pour la durée de cette crise. En tout cas, plutôt que d'évoquer une compétence, il faut mieux parler d'incompétence.

Et en matière d'incompétence, elle se trouve bien, et je ne crains pas de l'écrire, chez les élus de la commune de FAULQUEMONT.

Patrick BONNET

PS : Je rappelle que mes deux précédentes publications portaient également sur les déchets verts et les cartons.



Mes propositions

Dons : Alors que les élus sont cantonnés à leur domicile, que quelques décisions urgentes sont prises directement par le maire seul, pourquoi les élus n'abandonneraient-ils pas les indemnités qu'ils ont perçues depuis le début du confinement et percevront jusqu'à la fin de celui-ci pour en faire dons aux personnels soignants ?

Ordures ménagères : La déchèterie est fermée, les sacs « orange » ne sont plus collectés. Plusieurs communes ont pris l'excellente décision de les faire collecter par le personnel communal à charge pour eux de les amener dans un conteneur de la décharge sur la zone industrielle.

Déchets verts : De la même manière, des communes ont mis en place un service de collecte des déchets verts. Les sacs sont déposés devant le domicile des particuliers qui se signalent en mairie. Les ouvriers communaux se chargent de les collecter et de les amener dans un conteneur de la décharge sur la zone industrielle.

Cartons : Des communes ont aussi mis en place un service de collecte des cartons, essentiellement à l'intention des commerces (pharmacie, autres). Les cartons sont déposés devant les commerces qui se signalent en mairie. Les ouvriers communaux se chargent de les collecter et de les amener dans un conteneur de la décharge sur la zone industrielle.

Bien évidemment, les agents communaux devront respecter entre eux les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale indispensables pour se protéger de la maladie.

Patrick BONNET

Conseiller municipal

Patrickbonnet2010@hotmail.fr

06 74 67 10 69